

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 11/06/2024
Référence d'enregistrement : 2024C9999422113
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre Boris FADDA et Adrien CORTES

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Adrien CORTES Né(e) le 03/05/1992 à MARTIGUES (13)
30 B AVENUE DU JAS
GIGNAC-LA-NERTHE (13)

III - Cédant

Boris FADDA Né(e) le 14/02/1993 à MARSEILLE 12EME (13)
233 COLLE VIEILLE OUEST
GARDANNE (13)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 918420662
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE AB EVENEMENTS
Adresse : 8500 AVENUE RENE CASSIN
CABRIES (13)

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 11/06/2024
Prix : 500,00 €
Nombre de parts cédées : 50
Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : BORIS FADDA
Adresse : 233 COLLEVIELLE OUEST 13120 GARDANNE
Nature de la mutation : CESSION
Date de l'acquisition : 08/08/2022
Valeur ou prix d'acquisition : 500,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	500,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	500,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		1,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.